

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2218

présenté par

Mme Bonniyard, M. Neuder, M. Rolland, M. Bony, Mme Gruet, M. Descoeur, M. Bazin,
Mme Anthoine, Mme Louwagie, M. Portier et Mme Duby-Muller

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	50 000 000
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Plan Avenir Montagne <i>(ligne nouvelle)</i>	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Plan Avenir Montagne a été mis en place pour apporter un soutien financier complémentaire aux projets d'investissement portés par les collectivités territoriales ou d'autres acteurs locaux des massifs de montagne pour valoriser les atouts de ces territoires dans le cadre du développement d'une offre de tourisme durable et résiliente. Ce plan a été doté d'une enveloppe de 300 millions d'euros sur deux ans (2021 et 2022) pour accompagner 62 territoires à la conception d'un développement touristique adapté à la transition écologique.

Dans le budget pour 2023, ce Plan demeure géré par l'ANCT dans le cadre du Plan de relance, qui ne bénéficie pas de crédits complémentaires.

Pourtant, les besoins en investissement dans les territoires de montagne sont importants, notamment pour opérer la transition écologique des domaines skiables : il va leur falloir investir dans des remontées mécaniques moins gourmandes en énergie, dans des dameuses à hydrogène ; il faudra également rénover le parc automobile des stations pour passer à des véhicules électriques en rétrofit ainsi qu'acquérir des navettes peu émettrices de gaz à effet de serre dans les stations.

Pour ces raisons, je propose d'attribuer 50 millions d'euros supplémentaires, pour 2023, au Plan Avenir Montagne.

Ne pouvant déposer d'amendement de crédits à la mission Plan de relance en raison d'une insuffisance de crédits, je propose de transférer 50 millions de crédits de l'action 11 du programme n° 112 *Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire* de la mission *Cohésion des territoires* à destination d'un nouveau programme Plan Avenir Montagne au sein de la mission *Cohésion des territoires*.